



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED BUR.88/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

19 avril 2019
Original : anglais

88^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Rome, Italie, 21 - 22 mai 2019

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en octobre 2018 – avril 2019

Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période octobre 2018 - avril 2019

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE / PAM
Athènes, 2019

Table des matières

	Page
I. Introduction.....	1
II Principales activités / principaux résultats selon le thème du Programme de travail relatif à des produits spécifiques.....	1
1 <i>Thème principal : GOUVERNANCE.....</i>	1
2 <i>Thème central I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE.....</i>	9
3 <i>Thème central II : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES.....</i>	13
4 <i>Thème central III : INTERACTIONS ET PROCESSUS TERRE - MER.....</i>	17
5 <i>Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC).....</i>	18
6 <i>Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES (CPD).....</i>	19
7 <i>Thème transversal III : CHANGEMENT CLIMATIQUE.....</i>	19

I. Introduction

1. Le présent rapport couvre les activités entreprises et produits obtenus entre octobre 2018 et avril 2019. Les Rapports du Secrétariat sur les questions spécifiques et sur les questions d'ordre financier et administratif sont préparés dans des documents distincts, c'est-à-dire les documents UNEP/MED BUR.88/6 et UNEP/MED BUR.88/5 respectivement. Le « *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP 20* » complémentaire est présenté dans le document UNEP/MED BUR.88/4.

II. Principales activités/principaux résultats selon le thème du Programme de travail relatif à des produits spécifiques

II.1 Thème principal : GOUVERNANCE

Réalisation stratégique 1.1 : Assistance des Parties contractantes dans l'exécution de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, Stratégies régionales et Plans d'action

Réunions sur la gouvernance

2. La 87^e Réunion du Bureau a été organisée à Athènes, Grèce, le 6 et 7 novembre 2018. Elle a abordé plusieurs questions, notamment l'élaboration d'accords avec le pays hôte pour les centres d'activités régionales, la préparation de la Réunion des Points focaux thématiques pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique, le processus de préparation de rapports d'évaluation, et la préparation de la 21^e Conférence des Parties (CdP 21) de la Convention de Barcelone et ses Protocoles.

3. La 37^e Réunion du Comité exécutif de coordination a eu lieu à Genève, Suisse (9-10 janvier 2019) et sa 38^e Réunion a eu lieu à Marseille, France (7-8 mars 2019). La préparation du Programme de travail et budget du Programme des Nations Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) pour l'exercice biennal 2020-2021 était au cœur de l'ordre du jour de ces deux réunions, de même que l'examen de la mise en œuvre du Programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019, la planification pour 2019 et la préparation de la CdP 21.

4. La 20^e Réunion du Comité directeur de la Commission méditerranéenne sur le développement durable (CMDD) a été organisée à Athènes, Grèce (23-24 janvier 2019). La Réunion a examiné et abordé les avancées liées à la CMDD, le tableau de bord pour la durabilité de la Méditerranée, l'évaluation des Stratégies régionales du PAM, le plan de travail du Comité directeur de la CMDD pour l'exercice biennal 2018-2019, y compris la préparation de la 18^e Réunion de la CMDD, et l'adhésion de la CMDD.

5. Le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP) a organisé la 5^e Réunion des correspondants nationaux relative au Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée (PAS BIO — Marseille, France, 13-14 février 2019). Les Parties contractantes ont apporté leur contribution pour le projet d'évaluation de PAS BIO, y compris des renseignements sur la mise en œuvre de PAS BIO au niveau national. Les résultats de cette évaluation, de même qu'une note conceptuelle qui souligne l'importance et la valeur ajoutée de PAS BIO dans la région, offre des options pour une nouvelle structure, des étapes d'élaboration et des recommandations sur le calendrier de PAS BIO après 2020, seront présentés lors de la 14^e Réunion des Points focaux thématiques sur les aires spécialement protégées et la diversité biologique (Portoroz, Slovénie, 18-21 juin 2019).

6. La Réunion des Points focaux du Centre d'activités régionales pour l'information et la communication (CAR/Info) a abordé la mise en œuvre du Programme de travail actuel sur la gestion des connaissances, l'information et la communication, la préparation du Programme de travail pertinent pour le prochain exercice biennal, de même que la préparation de documents stratégiques clés, tels que la Stratégie de communication opérationnelle du PAM 2020-2021 et la Politique de gestion des données du PAM.

7. La préparation de la 18^e Réunion de la CMDD (Budva, Monténégro, 11-13 juin 2019) est en cours. L'accord avec le pays hôte sous forme d'échange de lettres sera signé d'ici la fin du mois d'avril 2019. Les lettres d'invitation et l'ordre du jour provisoire ont été envoyés. Plus d'informations sur l'organisation de la réunion sont fournies dans le « *Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques* » (document UNEP/MED BUR.88/6).

Mobilisation des ressources, propositions de projets récemment approuvées ou soumises

8. Le Projet du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) « Mise en œuvre de l'Approche écosystémique en mer Adriatique par la planification spatiale marine » (FEM-Projet Adriatique) a fait des progrès constants avec le programme de travail approuvé par l'Albanie et le Monténégro au premier Comité directeur de projet (Tirana, Albanie, 30 mai 2018). Le deuxième Comité directeur de projet se tiendra à Podgorica, Monténégro, le 15 mai 2019. L'objectif principal de la réunion est d'examiner et approuver les progrès, les rapports sur les

dépenses et la révision du budget, ainsi que d'examiner une extension de projet sans frais de 12 mois, ce qui permettra d'achever toutes les activités et atteindre toutes les cibles convenues.

9. Le PNUE/PAM et les partenaires d'exécution du Programme MED ont achevé l'élaboration des informations requises par le FEM pour mobiliser et rendre disponibles les fonds alloués au Programme (37,7 millions de dollars des États-Unis). L'élaboration du programme entier a été achevée avant la date limite convenue, et ce dernier a été soumis le 29 mars 2019. Les travaux ont été effectués en pleine coordination avec les Points focaux opérationnels du FEM des pays participants concernés, c'est-à-dire l'Albanie, l'Algérie, la Bosnie-Herzégovine, l'Égypte, le Liban, la Libye, le Maroc, le Monténégro et la Tunisie. Les informations de projet pertinentes seront distribuées dès que la communication formelle relative à la validation par la Présidente-Directrice générale du FEM est reçue.

10. Le Projet « *Renforcer l'adaptation régionale aux changements climatiques pour les aires marines et côtières méditerranéennes* », financé à l'aide d'un million de dollars des États-Unis par le Fonds spécial pour les changements climatiques du FEM, a été soumis au Secrétariat du FEM le 26 octobre 2018. Des observations formelles provenant du Secrétariat du FEM ont été reçues en janvier 2019, et le projet a été proposé de nouveau pour validation à la Présidente-Directrice générale en février 2019. La Présidente-Directrice générale du FEM approuvera ce projet, ainsi que le Programme MED, pour veiller à ce que ces projets commencent à être exécutés de manière coordonnée. Les informations de projet pertinentes seront distribuées dès que la communication formelle relative à la validation par la Présidente-Directrice générale du FEM est reçue.

11. L'exécution du Projet « *Vers un réseau écologiquement représentatif et bien géré des aires marines méditerranéennes protégées* », financé par l'Union européenne (UE), se passe bien. Une réunion du Comité directeur de projet a été organisée (Bruxelles, Belgique, 13 février 2019), qui a abordé les progrès réalisés et approuvé le plan de travail, le budget et le cadre de résultats logiques permettant l'achèvement du projet d'ici le 23 septembre 2019.

12. Le PNUE/PAM a conclu avec succès les négociations avec la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) concernant un nouveau projet appuyé par la Stratégie GreenMedIII de la Commission européenne. Le Secrétariat, conjointement avec CAR/ASP, progresse dans l'élaboration du document de projet et des annexes connexes, qui seront finalisés en mai 2019 et deviendront opérationnels en été 2019. Ce nouveau projet s'axera sur l'intégration de la mise en oeuvre du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) dans d'autres pays et aires marines protégées de Méditerranée.

13. Le Programme pour l'évaluation et la maîtrise de la pollution marine en Méditerranée (MED POL) continue d'aider les Parties contractantes à mettre en oeuvre leurs programmes nationaux respectifs de surveillance de la pollution marine. Des Accords de financement à petite échelle (SSFA) ont été conclus avec l'Égypte, Israël, le Liban (en cours), la Libye, le Maroc et la Tunisie. Ils sont financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, et sont notamment appuyés par les Projets EcAp-MEDII et Marine Litter MED. Ils visent à : i) appuyer la mise en oeuvre actuelle du Programme de surveillance MED POL IV, éviter les interruptions dans la soumission et l'évaluation des données relatives à la pollution marine ; ii) garantir une transition graduelle vers de nouveaux programmes de surveillance de l'environnement marin basés sur l'IMAP ; et iii) appuyer la mise en oeuvre de projets pilotes qui comprennent la surveillance des déchets marins. Le projet comprend des ateliers de renforcement des capacités pour appuyer la mise en oeuvre nationale de l'IMAP et des critères connexes relatifs à la pollution et aux déchets marins.

14. Le Projet de mise en oeuvre des principes et pratiques du système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS) dans la région de la PEV-Sud — mécanisme de soutien du SEIS, dans le cadre du Programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 » de l'Union pour la Méditerranée, opérationnel depuis septembre 2016, vise à renforcer la disponibilité et l'accès aux informations environnementales pour bénéficier de prises de décisions efficaces et éclairées dans la région de la PEV-Sud. La mise en oeuvre du projet, dont le budget s'élève à 1 800 000 euros, est en cours, et les pays du sud de la Méditerranée bénéficient d'un appui financier et technique. Le projet englobe des ateliers offrant des activités de formation aux experts nationaux en vue de rassembler et partager des données par le biais de l'Infrastructure de données spatiales développée par CAR/Info dans le cadre du Projet ENI SEIS II, notamment des systèmes d'information existant tels que le budget national de base/registre des rejets et transferts de polluants (RRTP) de MED POL relatifs aux indicateurs du Programme-cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 », ainsi que les dictionnaires de données élaborés pour les indicateurs du Programme-cadre.

15. Dans le cadre de l'Accord de coopération entre le PNUE et le Ministère italien de l'environnement, de la terre et de la mer (IMELS), une contribution volontaire de 2 015 000 euros a été fournie par l'Italie pour appuyer les activités incluses dans le Programme de travail du PNUE/PAM 2018-2019. La dernière réunion du Comité directeur (Athènes, Grèce, 4-5 mars 2019) a examiné les progrès réalisés au cours de la période janvier 2018-janvier 2019, et a convenu du fait que la mise en œuvre se passait bien. Les dispositions financières pour 2019 ont été confirmées, et les fonds respectifs ont été transmis au Secrétariat. Le mécanisme de coordination établi pour mettre en œuvre le plan de travail 2018-2019 est opérationnel, et des Points focaux techniques provenant du PAM et de l'IMELS ont été nommés. Un éventail d'indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre de l'Accord de coopération a été proposé, et sera davantage approfondi et alimenté en 2019. Des discussions ont été lancées concernant les éventuelles priorités d'un potentiel renouvellement de la coopération après décembre 2019, date à laquelle l'Accord actuel prend fin.

16. Le Secrétariat collabore avec le PNUE/Bureau de Vienne, en vertu de l'appui financier du Gouvernement italien (IMELS), concernant une initiative visant à fournir une assistance aux Balkans occidentaux en matière de prévention, de surveillance et de réduction de la pollution, avec pour principal objectif d'appuyer les Balkans occidentaux à mettre en œuvre des accords environnementaux multilatéraux en renforçant le cadre institutionnel et les capacités.

17. La proposition de « *Projet de Coopération contre la pollution marine par les hydrocarbures et SNPD dans la région de la Méditerranée occidentale* » (West MOPoCo) a été approuvée par la Commission européenne (Direction générale Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO)). Le consortium dirigé par la France comprend des partenaires des États côtiers méditerranéens (Algérie, Espagne, Italie, Malte, Maroc, Tunisie). Le budget approuvé de 868 685,92 euros comprend une contribution de 75 % de la Commission européenne (651 506,00 euros), dont 386 676,60 euros sont alloués au Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution (REMPEC). Le projet sur deux ans a débuté le 2 janvier 2019 et englobe le recrutement d'un assistant administratif par REMPEC.

18. En 2018, le Programme intégré de coopération technique de l'Organisation maritime internationale (OMI) a alloué un budget de 91 176 dollars des États-Unis à REMPEC, tandis qu'un financement supplémentaire provenant du Programme de l'OMI s'élevant à 86 875 dollars des États-Unis a été engagé pour les activités à mettre en œuvre en 2019. REMPEC a soumis une proposition au Programme de l'OMI concernant les activités éventuelles à mettre en œuvre dans le cadre du Programme de travail du PNUE/PAM 2020-2021.

19. La deuxième phase de SwitchMed (SwitchMed II) a été approuvée par la Commission européenne à la fin de l'année 2018. Le projet sera coordonné par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et mis en œuvre par l'ONUDI, le PNUE/Division de l'économie et le Centre d'activités régionales/Consommation et production durables (CAR/CPD). Le contrat entre l'ONUDI et CAR/CPD est en cours de préparation. Le montant total de la contribution budgétaire de l'UE s'élève à 15 000 000 euros pour 4 ans. Le budget de CAR/CPD s'élève à 6 352 000 euros. Les pays bénéficiaires seront l'Algérie, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie. CAR/Info dirigera 3 sous-composantes sur le cadre politique régional en vertu de la Convention de Barcelone pour développer des entreprises d'économie circulaire et verte, sur la création d'un environnement favorable à une économie économe en ressources et circulaire, et sur le mécanisme de réseautage.

20. REMPEC a contribué à l'élaboration d'une proposition de projet visant à appuyer le développement du Plan d'urgence sous-régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures (ASOSCoP), dans le cadre de la Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR). Une contribution volontaire du Gouvernement français, s'élevant à 8 000 euros, a été engagée pour cofinancer l'Atelier régional sur la ratification et la mise en œuvre efficace de l'Annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL) (La Valette, Malte, 11-13 décembre 2018).

21. CAR/Plan Bleu a mobilisé un financement supplémentaire pour plusieurs activités du Programme de travail, comme suit : a) l'appel à propositions d'actions pilotes de BlueMed a été une réussite et permettra d'organiser trois réunions d'experts sur la navigation de croisière et de plaisance en mer Méditerranée ; b) un appui financier a été engagé par l'Agence française de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et le Ministère français de la transition écologique et solidaire pour contribuer à l'achèvement des rapports d'évaluation, y compris l'organisation de deux réunions présentiels du Comité directeur du Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée (SoED 2019), en janvier et mars 2019 ; c) un appui financier a également été engagé par l'Agence française de

l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et le Ministère français pour débiter un processus de renouvellement des outils et pratiques en matière de communication.

22. CAR/Info, CAR/ASP et CAR/Plan Bleu participeront à la mise en œuvre du projet MEDREGION (Aider les États membres méditerranéens à mettre en œuvre les décisions et programmes de mesures sur le bon état écologique (BEE) de la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » et contribuer à la coopération régionale/sous-régionale) sous la direction du Centre hellénique de la recherche marine (HCMR). Plan Bleu sera chargé de la sous-mission suivante : « Appuyer l'identification et la surveillance des effets des programmes de mesures sur les activités humaines et le bien-être ». Une proposition de projet a été soumise à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, axée sur l'impact des activités économiques et des usages sur l'environnement marin, et est en attente de réponse.

23. Le projet ADRIADAPT « Une plateforme d'information sur la résilience pour les villes et villages de l'Adriatique » a été approuvé pour financement par le Fonds européen de développement régional (FEDER). Le projet, auquel le Centre d'activités régionales pour le Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) est partenaire, a une durée de 24 mois, du 01/01/2019 au 31/12/2020.

24. CAR/CPD a signé une cessation directe avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), qui complètera les activités élaborées en coopération avec l'IMELS. Les activités visent à renforcer le cadre réglementaire et collaborer avec l'industrie alimentaire et le secteur des boissons en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro, pour lutter contre les chaînes de valeur d'emballages plastiques au sein d'une économie circulaire. Les fonds sont alloués par le biais du Fonds autrichien DRIVE (Delivering Resource efficiency INVestments), mis en place dans le cadre du projet MedRESCP labellisé par l'Union pour la Méditerranée.

25. La proposition de projet GIMED soumise en 2017 par CAR/CPD pour l'appel à propositions pour le projet standard du programme de l'IEV CTFMED « Bassin méditerranéen » a passé avec succès le processus de sélection. Les contrats sont en cours de préparation. Le projet aura une durée de 3 ans et un budget total de 4 460 000 euros. Les pays impliqués dans le projet sont l'Égypte, l'Italie, l'Espagne, le Liban, la Palestine et la Tunisie. CAR/CPD coordonnera le projet et son budget s'élève à 435 000 euros.

26. CAR/CPD est impliqué comme partenaire dans deux consortiums concernant les appels de l'UE : a) l'appel H2020-BG-2018-2020 sur les solutions durables pour les bioplastiques sur terre et en mer (titre du projet Bioplastiques comme moteur de l'économie circulaire-BIOPLAS-TEC), et b) l'appel EuropeAid/139671/DH/SER/MULTI — Soutien aux ressources des eaux et à l'environnement. Ces deux processus de sélection seront achevés au cours du premier semestre 2019.

27. Une première compilation et analyse des outils régionaux existants sur le tourisme durable en Méditerranée est en cours de préparation par CAR/Plan Bleu, CAR/PAP, CAR/CPD et les CAR/ASP, tandis qu'un financement des actions pilotes sur la navigation de croisière et de plaisance du projet BlueMed a été engagé. Des réunions d'experts pertinentes sont prévues en avril et juin 2019. Un troisième événement significatif a été organisé sur le tourisme durable en Méditerranée (Split, Croatie, 27-28 mars 2019). Quatre fiches d'information réglementaires sont en cours de préparation sur le tourisme durable en Méditerranée, tout comme un document réglementaire et une stratégie de sensibilisation sur le sujet. Une conférence importante a été organisée sur les projets relatifs au tourisme durable en Méditerranée (Barcelone, Espagne, 4-5 juin 2019).

Réalisation stratégique 1.2 : Assistance des Parties contractantes dans le respect de la Convention de Barcelone, ses Protocoles, Stratégies régionales et Plans d'action

28. Le format de rapport révisé a été publié dans le nouveau Système en ligne de rapports de la Convention de Barcelone (BCRS), lancé le 4 octobre 2018 pour que les Parties contractantes soumettent leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour l'exercice biennal 2016-2017. Le 5 avril 2019, 15 Parties contractantes avaient débuté leurs rapports dans le nouveau Système, tandis que six Parties contractantes avaient officiellement soumis leurs rapports. Des progrès ont également été réalisés concernant la soumission de rapports nationaux de mise en œuvre en retard pour l'exercice biennal 2012-2013 et/ou 2014-2015. Plus d'informations sont disponibles dans le « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques » (document UNEP.MED BUR.88/6).

29. La 14^e Réunion du Comité de respect des obligations a élu les fonctionnaires pour l'exercice biennal actuel (téléconférence, 30 octobre 2018). Des préparations sont en cours pour la 15^e Réunion du Comité de respect des obligations (Athènes, Grèce, 25-26 juin 2019). Plus d'informations sont disponibles dans le « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques » (document UNEP.MED BUR.88/6).

Réalisation stratégique 1.3 : Renforcement de la participation, de l'engagement, des synergies et des complémentarités chez les institutions mondiales et régionales

30. La coopération avec le Secrétariat des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm s'est activement poursuivie, et a entraîné un mémorandum d'entente amendé avec ces Conventions pour œuvrer sur des domaines d'intérêt commun, notamment la bonne gestion environnementale des produits chimiques, et les déchets marins et microplastiques. Le mémorandum d'entente amendé a été signé à Genève, Suisse, le 7 décembre 2018, et une réunion de suivi a été organisée à Genève, Suisse, le 8 janvier 2019.

31. REMPEC a participé à la 73^e Réunion du Comité de la protection de l'environnement marin (MEPC) de l'OMI (Londres, Royaume-Uni, 22-26 octobre 2018), afin de présenter les progrès réalisés en ce qui concerne le Protocole relatif à la prévention et l'urgence. Des informations au sujet du Programme des mers régionales, de même que l'appui important fourni par les organisations intergouvernementales associées et les CAR à la mise en œuvre mondiale de la Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC) et le Protocole OPRC-Protocole à la Convention internationale sur la responsabilité et l'indemnisation pour les dommages liés au transport par mer de substances nocives et potentiellement dangereuses (HNS), et le résultat de MEDEXPOL 2018 ont été présentés à la 6^e session du Sous-Comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR6 — Londres, 18-22 février 2019). Le rapport sur les activités de REMPEC a été soumis à MEPC 74 (Londres, Royaume-Uni, 13-17 mai 2019).

32. Le Coordonnateur et les représentants de CAR/CPD ont participé à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi, Kenya, 11-15 mars 2019), ce qui a offert une bonne occasion d'interagir et de sensibiliser. Plus d'informations sont disponibles dans le « *Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques* » (document UNEP.MED BUR.88/6).

33. Le Secrétariat (Groupe de coordination et Plan Bleu) s'est allié au Secrétariat de l'Union pour la Méditerranée et au Fonds mondial pour la nature (WWF) pour organiser un événement parallèle à la Conférence sur l'économie bleue durable organisée à Nairobi, Kenya (26-28 novembre 2018). L'événement parallèle s'intitule « *La dimension régionale d'une économie bleue durable et inclusive : le modèle de la Méditerranée* ». CAR/ASP a également participé à la Conférence.

34. La préparation de la deuxième édition du Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) des stratégies nationales pour le développement durable se poursuit. Les progrès ont été présentés pour examen et observations à la 20^e Réunion du Comité directeur de la CMDD (Athènes, 23-24 janvier 2019). Deux pays (Albanie et Tunisie) ont confirmé leur souhait d'être impliqués dans la deuxième édition. La participation de l'Égypte en tant que pays tiers reste à confirmer officiellement, à la suite de plusieurs contacts substantiels. La méthode est en cours de révision pour être discutée à la prochaine Réunion des Points focaux de Plan Bleu (Marseille, France, 28-29 mai) et à la 18^e Réunion de la CMDD (Budva, Monténégro, 11-13 juin). Des rapports nationaux sont en cours de préparation, et des missions et des entretiens seront organisés dans ces pays au printemps ou au début de l'été 2019. Un atelier d'examen par les pairs est prévu à la fin du mois d'août/début du mois de septembre 2019, avant la Réunion des Points focaux du PAM.

35. Le CAR/ASP a participé à la CdP 14 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Sharm el Sheikh, Égypte (17-29 novembre 2018), et a disposé d'un stand d'information présentant les activités relatives à la biodiversité en Méditerranée en vertu de la Convention de Barcelone et du Protocole ASP/DB. Le CAR/ASP a présenté les travaux en cours visant à conserver la biodiversité des côtes méditerranéennes de l'Égypte par le biais d'un atelier dédié organisé en collaboration avec l'Agence égyptienne des affaires environnementales. Le CAR/ASP a également présenté ses activités relatives à la collecte des données sur l'environnement marin et aux services connexes de traitement et modélisation des données, entreprises dans le cadre du projet ODYSSEA financé par le programme Horizon 2020 de la Commission européenne. Un événement parallèle a été à cette fin organisé avec le PNUE-Centre mondial de surveillance pour la conservation, le Réseau arabe pour l'environnement et le développement et Deltares. Le CAR/ASP a aussi participé à l'événement parallèle organisé par le Secrétariat de la CDB sur le dialogue mondial relatif à l'Initiative pour des océans durables, et a organisé un stand pour présenter les supports de sensibilisation au PNUE/PAM et au CAR/ASP.

36. Le Coordonnateur et le CAR/ASP ont participé et contribué au Forum du poisson 2018 du Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM) (Rome, Italie, 10-14 décembre 2018) par l'intermédiaire des événements suivants : un atelier sur la « *Complémentarité entre les outils de conservation axés sur les régions dans la mer Méditerranée* » ; un événement parallèle sur la « *Coopération intersectorielle entre les*

organisations des mers régionales et les organes régionaux de gestion de la pêche (ORGP), et valeurs ajoutées du dialogue mondial sur l'Initiative pour des océans durables » qui a englobé « la présentation méditerranéenne sur la coopération bilatérale entre le PNUE/PAM et les Secrétariats du CGPM » ; l'événement parallèle coorganisé par le PNUE/PAM et le CGPM sur le projet pilote sous-régional sur la pêche en ce qui concerne les espèces non indigènes dans l'est de la Méditerranée, mis en oeuvre dans le cadre du projet EcApMEDII ; et un stand partagé avec l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), qui présentait des supports de sensibilisation sur le PNUE/PAM et le CAR/ASP.

37. Le PNUE/PAM et la Présidence française du G7 organisent conjointement, avec l'appui du Gouvernement italien, un atelier sur le Plan d'action du G7 pour lutter contre les déchets marins, en synergie avec la Convention des mers régionales (Metz, France, 5-6 mai 2019). L'objectif principal de cet atelier est de renforcer les complémentarités entre la mise en oeuvre du Plan d'action du G7 pour lutter contre les déchets marins et les travaux entrepris par des organisations régionales telles que les Conventions des mers régionales et les ORGP. Les résultats clés de l'atelier seront transmis à la Réunion des Ministres de l'environnement du G7 (Metz, France, 5-6 mai 2019) et l'enrichiront.

38. Le Secrétariat a participé au premier Comité directeur du Programme financé par l'UE SwitchMed II (Vienne, Autriche, 3-4 avril 2019). Les partenaires d'exécution sont arrivés à obtenir un consensus sur les objectifs principaux du programme, le plan de travail pour la première année a été examiné et convenu, et le rôle des Points focaux a été approuvé. Sur la base des résultats de la première phase de SwitchMed, sa deuxième phase apportera une contribution encore plus importante au changement vers la consommation et la production durables (CPD) et l'économie circulaire en Méditerranée, conformément au cadre du PAM-Convention de Barcelone. Le programme sera structuré autour de six produits : i) industrie plus verte et circulaire – Med Test iii ; ii) appui à la création et au développement d'entreprises circulaires et vertes ; iii) cadre réglementaire régional renforcé en vertu de la Convention de Barcelone ; iv) appui à la mise en oeuvre des Plans d'action nationaux relatifs à la CPD ; i) dispositif de réseautage ; et vi) gestion des programmes.

39. La Conférence de clôture du mécanisme d'appui à la gestion intégrée durable de l'eau (SWIM) et Horizon 2020 s'est tenue à Bruxelles, Belgique (8 avril 2019). La réunion a examiné les résultats et réussites clés du projet, ainsi que l'impact sur le terrain, et a souligné sa contribution à la cohérence et la coopération régionales. Le Secrétariat a reconnu les très bons travaux entrepris avec l'appui du Projet visant à la mise en oeuvre des Plans d'action nationaux en vertu du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (LBS), et a mis l'accent sur le fait qu'une contribution encore plus importante est attendue lorsque les Parties contractantes établiront des rapports sur la mise en oeuvre des Plans d'action nationaux.

40. Le Secrétariat a participé à la 3^e Réunion du Comité directeur du Projet ENI SEIS II South et à la 9^e Réunion du Groupe d'examen et de suivi d'Horizon 2020, conjointement organisées à Vienne, Autriche (6-7 novembre 2018). La réunion a reconnu les progrès réalisés aux niveaux régional et national, notamment concernant l'accord sur les indicateurs pour Horizon 2020, la préparation de fiches d'information sur les indicateurs et le développement d'infrastructures de rapport des données. Il a été convenu d'étapes concrètes concernant la prochaine évaluation d'Horizon 2020, et l'accent a été mis sur le fait d'éviter les doublons et de se baser sur des informations provenant de rapports d'évaluation fondamentaux du PAM. Le plan régional d'activités jusqu'à 2020 a été conclu en s'axant particulièrement sur le renforcement de l'appui national, de l'ensemble des indicateurs d'Horizon 2020, et du renforcement des capacités de gestion et d'infrastructures de données.

41. Le Coordonnateur a participé et a donné une présentation à la conférence « *Before the Blue COP* » organisée par le Ministère de la transition écologique en Espagne en préparation de la CdP 25 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) au Chili, « *The Blue COP* ». Il a fait une présentation sur la pertinence du cadre institutionnel/réglementaire/d'exécution du système PAM pour les changements climatiques et son impact sur la Méditerranée, en particulier le Protocole de gestion intégrée des zones côtières (GIZC), les progrès en matière de planification spatiale marine, et les travaux concernant les aires marines protégées. Il a expliqué l'emphase stratégique que le PNUE/PAM place sur la réalisation au niveau régional des objectifs, engagements et ambitions des Accords multilatéraux environnementaux et d'autres mécanismes intergouvernementaux mondiaux, et a souligné le rôle important de la dimension régionale, qui est de plus en plus reconnu. Enfin, il a fait des suggestions sur l'éventuel appui du système PAM aux Parties contractantes dans la réalisation de leurs engagements et ambitions relatives à la CCNUCC.

42. Dans le cadre de l'opportunité de collaboration interprojets entre la Convention du courant de Benguela (CCB-Angola, Namibie et Afrique du Sud) et le PAM-Convention de Barcelone, les représentants du Groupe de coordination et du CAR/PAP ont visité la Namibie du 18 au 21 février 2019 pour se réunir avec le Secrétariat de la CCB et discuter de l'application de la planification spatiale marine (PSM) dans les deux régions. L'objectif de cette collaboration, qui impliquera également une visite au CAR/PAP par le Secrétariat de la CCB en septembre 2019, est d'échanger et de transférer les connaissances et les expériences en ce qui concerne l'application de la PSM aux niveaux national et des grands écosystèmes marins transfrontières.

Réalisation stratégique 1.4 : Connaissance et compréhension améliorées de l'état de la mer Méditerranée et des côtes grâce à des évaluations commissionnées pour informer la prise de décisions

43. Trois réunions du Comité directeur ont été convenues pour le SoED 2019 entre octobre 2018 et mars 2019 (téléconférence, octobre 2018 ; Genève, Suisse, 11 janvier 2019 ; Marseille, France, 28 mars 2019). La première ébauche du SoED 2019 sera présentée à la Réunion des Points focaux du CAR/Plan Bleu, puis à la 18^e Réunion de la CMDD (28-29 mai et 11-13 juin 2019 respectivement).

44. Plan Bleu, en coopération avec MED POL et le CAR/Info, ainsi qu'avec l'Agence européenne de l'environnement (AEE), a développé les fiches d'information méthodologiques et les dictionnaires de données pour les indicateurs de déchets et déchets marins, et pour les indicateurs d'« *émissions industrielles* ».

45. Les progrès concernant la première phase de MED2050 ont été présentés à la 20^e Réunion du Comité directeur de la CMDD (Athènes, janvier 2019) ; le projet de feuille de route révisée pour la deuxième phase de MED2050 sera présenté aux réunions des Points focaux du CAR/Plan Bleu et de la CMDD.

46. L'une des activités entreprises dans le cadre de l'Accord avec l'IMELS concerne l'analyse comparative entre l'IMAP et la décision 2017/848/EU relative au BEE, ainsi que l'évaluation connexe des actions nécessaires, pour les trois modules de l'IMAP (biodiversité et espèces non indigènes, pollution et déchets marins, et côtes et hydrographie). Toutes ces actions seront exécutées en vue de contribuer à combler les lacunes soulevées par le Rapport sur la qualité de la Méditerranée 2017 (MED QSR 2017) pour préparer MED QSR 2023. La feuille de route et l'évaluation des besoins pour MED QSR 2023 ont été partagées avec les membres du Groupe de coordination de l'approche écosystémique, et leurs observations ont été pleinement prises en compte. Conformément à la décision IG.23/6 de la CdP 20, plusieurs produits de la feuille de route de MED QSR sont inclus dans le Programme de travail 2020-2021.

47. L'achèvement de la proposition de mise à jour du Tableau de bord du développement durable en Méditerranée est en cours, et prend en compte les objectifs de développement durable, les décisions pertinentes de la CdP et les recommandations du Comité directeur de la CMDD. La feuille de route sur le Tableau de bord sur le développement durable en Méditerranée jusqu'à la CdP 21 a été discutée à la 20^e Réunion du Comité directeur de la CMDD. Les indicateurs de la CMDD sont actuellement enrichis et les fiches d'information méthodologiques et analytiques sont en cours d'élaborations et utilisées pour éclairer le SoED 2019.

48. La préparation du projet de rapport d'évaluation scientifique sur les changements environnementaux et climatiques en Méditerranée se poursuit, et la première ébauche du rapport sera soumise pour examen par les pairs à la fin du printemps ou au début de l'été 2019. Plan Bleu a participé à la CdP 24 de la CCNUCC à Katowice, Pologne (2-14 décembre 2018), et a contribué à un événement parallèle par le Réseau méditerranéen d'experts sur les changements climatiques et environnementaux (MedECC).

49. Plan Bleu a également contribué à l'organisation et la modération d'un événement significatif sur deux jours sur les outils et politiques de gestion des aires marines protégées, axé sur l'approche écosystémique (Bruxelles, Belgique, 4-5 décembre), et coorganisé deux ateliers significatifs : sur une interface science-politique pour une économie bleue (Marseille, France, 16-17 avril 2019) et sur la croissance bleue (Barcelone, Espagne, 22-23 novembre 2018).

Réalisation stratégique 1.5 : Amélioration et accessibilité des connaissances et du système d'information du PAM pour l'élaboration des politiques et pour une sensibilisation et compréhension accrues

50. Le prototype et la structure du nouveau site Web de REMPEC ont été abordés avec l'OMI, le PNUE/PAM et le CAR/ASP aux fins du déploiement en ligne et du développement de contenus. Des échanges continus avec le CAR/Info sont en place concernant l'accueil et le transfert des outils REMPEC dans le serveur CAR/Info, ainsi que le développement du site Web REMPEC. Dans le cadre du Projet West MOPoCo financé par

l'UE, une entreprise a été engagée pour développer le site Web du projet en mars 2019.

51. Le CAR/ASP a commencé à collecter des données sur diverses composantes relatives à la biodiversité sur la base du modèle de métadonnées déjà préparé dans le cadre de la Plateforme méditerranéenne sur la biodiversité (PMB). De nouvelles données ont également été intégrées au catalogue de la PMB. En outre, le CAR/ASP a émis un appel d'offres pour mettre à jour la PMB et concevoir de nouveau les autres bases de données du CAR/ASP : la Base de données des espèces exotiques envahissantes marines de Méditerranée (MAMIAS), la Base de données des aires marines protégées de Méditerranée (MAPAMED) et la Base de données du Formulaire standard des données pour les inventaires nationaux de sites naturels d'intérêt pour la conservation.

Réalisation stratégique 1.6 : Sensibilisation et mobilisation accrues

52. En vue de renforcer la visibilité du PAM, un stand a été mis en place par le CAR/ASP et le CAR/Info à la CdP 14 de la CDB à Sharm el Sheikh, Égypte (17-29 novembre 2018) pour présenter les activités du PNUE/PAM relatives à l'adoption de l'approche écosystémique en Méditerranée. 3 800 personnes provenant du monde entier ont participé à la CdP 14 de la CDB, qui a été une bonne occasion de renforcer la visibilité du PAM. Un autre stand a été mis en place en collaboration avec ACCOBAMS lors du Forum du poisson à Rome, Italie (10-14 décembre 2018). 428 personnes provenant de 45 pays différents y ont participé, et ce stand a été une bonne occasion de renforcer le rôle du PAM de partie prenante clé en matière de conservation de la biodiversité marine, travaillant en collaboration étroite avec les organes de pêche et la communauté scientifique.

53. Le Secrétariat a coorganisé, avec le Ministère hellénique de l'environnement et de l'énergie, en coopération avec la France et le Monténégro, un événement parallèle lors du Forum régional sur le développement durable de 2019 pour la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), organisé à Genève, Suisse (21-22 mars 2019). Cet événement parallèle visait à i) présenter l'ensemble des mécanismes mondiaux analogues relatifs au développement durable en vigueur en Méditerranée ; et ii) présenter des témoignages de France, de Grèce et du Monténégro sur les activités d'apprentissage entre pairs relatives aux cadres nationaux établis pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable.

54. Le Secrétariat (Groupe de coordination et CAR/CPD) a contribué à la Conférence annuelle du Forum arabe pour l'environnement et le développement (AFED) (Beyrouth, Liban, 8-9 novembre 2018), avec une session consacrée à l'économie circulaire et à la consommation et la production durables.

55. Le Coordonnateur a fait une déclaration sur la « Durabilité environnementale et la gouvernance régionale » lors du deuxième Sommet sur la durabilité en Europe du Sud-Est et en Méditerranée, un événement de haut niveau organisé par *The Economist* et le Centre pour la gouvernance des objectifs de développement durable et le droit public (Athènes, Grèce, 1-2 octobre 2018), et adressé un message vidéo lors du Forum Éco-Cités 2018 « *L'économie circulaire dans les villes intelligentes* » (Thessalonique, Grèce, 3-5 octobre 2018).

56. Lors de la deuxième session de la Conférence intergouvernementale sur un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (New York, États-Unis d'Amérique, 25 mars-5 avril 2019), l'Espagne, qui a participé à la réunion, a fait deux présentations pour le compte du PNUE/PAM, préparées par le Secrétariat (CAR/ASP) lors d'un événement parallèle sur « *l'Application des outils de gestion selon les zones en vertu des programmes des mers régionales* ».

57. Une exposition photographique itinérante visant à informer et sensibiliser au sujet des habitats clés marins méditerranéens et les espèces non indigènes a été élaborée. Elle a été organisée pour la première fois à Antalya, Turquie, lors des symposiums du CAR/ASP sur les habitats clés marins et les espèces non indigènes, du 14 au 18 janvier 2019. Des supports de communication (sacs en toile, thermos, clés USB) ont été fabriqués et distribués.

58. La publication par le CAR/ASP sur 20 solutions visant à prévenir l'utilisation de produits chimiques toxiques a été distribuée, et le CAR/ASP élabore actuellement une brochure sur la présentation institutionnelle du Centre en trois langues.

59. Le CAR/ASP a appuyé ENVIROFEST (19-23 mars 2019), le premier festival de films en Tunisie, par le biais de sa participation aux projections de films et aux débats, et de l'organisation d'un atelier éducatif pour les enfants sur la biodiversité marine. Le CAR/ASP a également adapté, du français à l'arabe, les guides de bonnes

pratiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)/Initiative pour des océans durables-ACCOBAMS/CAR/ASP pour la gestion des espèces vulnérables (oiseaux marins, cétacés, tortues de mer, requins et raies mantas) capturées accidentellement dans le cadre de la pêche en Méditerranée.

60. Des publications récentes du système PAM-Convention de Barcelone comprennent les suivantes :

- État des forêts méditerranéennes 2018, copublié par Plan Bleu et la FAO, novembre 2018 ;
- Science-Policy Interface (SPI) to support monitoring implementation plans and sub-regional and regional policy developments regarding EcAp clusters on pollution, contaminants and eutrophication, marine biodiversity and fisheries, coast and hydrography (document Plan Bleu 18), février 2019;
- Enabling access to finance for green entrepreneurs in southern Mediterranean countries – Available options and potential innovations, produit conjointement par le CAR/ASP et l'Union pour la Méditerranée avec l'aide financière de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (ASDI) ;
- Magazines SwitchMed pour l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, Israël, le Liban, le Maroc, la Palestine et la Tunisie ;
- The Switchers Support Programme: Regional and National Scaling Up Roadmaps;
- The heroes of the Mediterranean disembark against single-use plastics, produit conjointement par le CAR/ASP et Zero Zbel (Zéro déchet Maroc).

II. 2 Thème central I : POLLUTION TERRESTRE ET MARINE

Réalisation stratégique 2.1 : Renforcement de l'exécution régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone et de ses quatre Protocoles relatifs à la pollution et des programmes de mesures dans les Stratégies régionales et Plans d'actions correspondants

61. MED POL a débuté un processus d'évaluation de la mise en oeuvre des Plans régionaux/mesures adoptés par les décisions des CdP entre 2009 et 2013. Les rapports d'évaluation examinent le statut de la mise en oeuvre des Plans régionaux pour la réduction de demande biochimique en oxygène au bout de cinq jours (DBO5) dans les eaux usées urbaines et dans le secteur de l'alimentation ; réduction des apports en mercure ; élimination des polluants organiques persistants (POP) ; et gestion des déchets marins en Méditerranée. Les réussites des Parties contractantes en matière de respect des dispositions des Plans régionaux sont décrites, notamment dans une section concise expliquant le statut de la mise en oeuvre au niveau régional ; des informations sur les tendances et des données substantielles dans le cadre de l'action des Plans régionaux ; et des recommandations sur les futures actions visant à faire face aux défis rencontrés en vue de garantir la mise en oeuvre réussie des Plans régionaux.

62. Les principaux éléments des six Plans régionaux de réduction de la pollution, en ce qui concerne les stations d'épuration des eaux usées municipales, la gestion des boues d'épuration, la gestion des nutriments agricoles, la gestion des nutriments en aquaculture, la gestion des eaux d'orage urbaines, les déchets marins (actualisé), sont actuellement élaborés pour être examinés à la Réunion des Points focaux de MED POL, en mai 2019. MED POL a organisé la première Réunion régionale d'experts (Athènes, Grèce, 20-21 novembre 2018). Une deuxième réunion d'experts est en préparation pour examiner le second chapitre de la proposition pour examen final par la Réunion des Points focaux de MED POL en mai 2019.

63. REMPEC a contribué à l'élaboration d'une proposition de projet visant à appuyer le développement du Plan d'urgence sous-régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures (ASOSCoP), dans le cadre de la Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR) (La Valette, Malte, 12 février 2019). En outre, REMPEC a appuyé l'organisation de la 5^e Réunion des Autorités opérationnelles nationales responsables de la mise en oeuvre du Plan d'urgence sous-régional entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie (Alger, Algérie, 27-28 novembre 2018), puis a préparé et soumis 11 annexes révisées du Plan à compléter par les Parties pour la 6^e Réunion des autorités opérationnelles (Maroc, fin 2019).

64. REMPEC a favorisé d'autres collaborations et échanges d'expérience entre le Plan d'urgence pour le sud-ouest méditerranéen et l'Accord relatif à la protection de l'environnement marin et côtier d'une zone de la mer Méditerranée (RAMOGE), et a contribué aux discussions organisées à la Réunion du Groupe de travail RAMOGE (Monaco, 15 novembre 2018) afin d'explorer les synergies dans des domaines d'intérêt commun. REMPEC a également favorisé l'organisation du séminaire sous-régional sur l'indemnisation des dommages dus aux déversements d'hydrocarbures et de la première Réunion préparatoire sur la mise en oeuvre du plan d'urgence pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures entre Chypre, la

Grèce et Israël (4-6 décembre 2018, Lanarca, Chypre). L'aide de REMPEC a été formellement demandée pour élaborer un accord trilatéral (Plan d'urgence pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures) entre la Grèce, Chypre et l'Égypte.

65. Dans le cadre du projet West MOPoCo 2019-2020 financé par l'UE, des formations sous-régionales sont organisées sur l'utilisation de l'Outil méditerranéen d'évaluation de la préparation aux déversements d'hydrocarbures (Malte, 24-26 avril 2019) pour aider les États côtiers de l'ouest de la Méditerranée à évaluer les lacunes existant dans leur plan national d'urgence sur les déversements d'hydrocarbures. Le Mémoire d'entente de REMPEC dans le cadre de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) avec le Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) a été renouvelé. Les mémorandums d'entente avec la Federazione nazionale dell'industria chimica (FEDERCHIMICA), ainsi qu'avec le Réseau méditerranéen d'océanographie pour le Système mondial d'observation de l'océan (MONGOOS), sont en vigueur. Le Mémoire d'entente avec l'Institut pour la protection et la recherche environnementale (ISPRA) est toujours en discussion. L'UAM (MONGOOS) a été activée lors de la collision ULYSSE/VIRGINIA (France, octobre 2018) avec une soumission régulière de modèles de prévision de déversements d'hydrocarbures aux autorités françaises et à la demande de la Tunisie, du 6 mars au 14 mars 2019, afin de prédire le mouvement d'un tuyau de déchargement perdu provenant d'un terrain en mer, finalement retrouvé le 14 mars 2019. L'activation de l'UAM a été testée lors de l'exercice TOMMOSSOS et MALTEX 2018. Le 15 octobre 2018, l'UAM a célébré son 25^e anniversaire.

66. REMPEC a contribué aux exercices nationaux suivants : MALTEX 2018 (Malte, octobre 2018), TOMMASSOS (Israël, novembre 2018), NEMESIS 2018 (Chypre, septembre 2018) et l'exercice régional RAMOGEPOL 2018 (France, Italie et Monaco, septembre 2018). Les avancées dans le cadre de la réunion du réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS) ont été présentées lors de l'Atelier de l'Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM) sur la pollution engendrée par les navires — mise en œuvre de la directive 2005/35/EC (Lisbonne, Portugal, 13 novembre 2018). REMPEC a invité tous les représentants désignés de MENELAS pour nommer leurs représentants du Groupe de travail MENELAS.

67. Le Secrétariat a organisé deux Réunions régionales sur les meilleures pratiques en matière de déchets marins (Izmir, Turquie, 9-10 octobre 2018 ; Séville, Espagne, 8-10 avril 2019), qui ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan régional sur la gestion des déchets marins et présenté les éléments principaux de son évaluation. Quatre lignes directrices régionales pour la mise en œuvre des mesures choisies de prévention et de réduction des déchets marins ont été examinées et approuvées pour soumission aux Réunions des Points focaux de MED POL, le CAR/CDP et REMPEC respectivement, en mai et juin 2019, sur les points suivants : a) Mise en œuvre des mesures « Adopter une plage » en Méditerranée ; b) Élimination des sacs plastiques à usage unique en Méditerranée ; c) Lignes directrices opérationnelles relatives à la mise à disposition d'installations de réception dans les ports et au dépôt des déchets générés par les navires ; d) Document d'orientation sur l'application de droits d'un montant raisonnable pour l'utilisation des installations de réception portuaires ou, le cas échéant, l'application d'un régime sans redevance spéciale en Méditerranée.

68. En outre, lors des deux Réunions régionales, les résultats préliminaires, résultats et enseignements tirés de la mise en œuvre de plusieurs pilotes pour des mesures choisies (Adopter une plage, Pêche aux déchets, élaboration/mise en œuvre du cadre réglementaire pour la réduction de sacs plastiques à usage unique et promotion de la responsabilité élargie du producteur, meilleure gestion des déchets marins dans les ports et les marinas), ont été présentés et discutés. Par ailleurs, les principaux éléments et résultats préliminaires de l'analyse socioéconomique sur les meilleures pratiques clés en matière de déchets marins pour prévenir/réduire l'utilisation unique des sacs et bouteilles en plastique ont été présentés.

Réalisation stratégique 2.2 : Conception ou mise à jour de plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, instructions

69. Cinq lignes directrices stipulées dans le programme de travail 2018-2019 ont été préparées par le MED POL en coordination avec d'autres composantes du PAM dans les domaines des déchets marins, de la pollution terrestre et de la surveillance et de l'évaluation. Il s'agit de : a) Lignes directrices pour la mise en œuvre des mesures « Adopter une Plage » en Méditerranée ; b) Lignes directrices pour l'élimination progressive des sacs en plastique à usage unique en Méditerranée ; c) Lignes directrices pratiques pour l'application des RRTP ; d) Méthodologie d'élaboration et d'application des facteurs nationaux d'émission ; e) Lignes directrices pour

l'application de la typologie de l'eau et des aspects connexes de la surveillance et de l'évaluation.

70. Dans le cadre du projet « *Marine Litter-MED* » financé par l'UE ainsi que de l'accord de coopération entre le PNUE et l'IMELS, coordonné par le PAM, le REMPEC a : i) préparé une étude sur les meilleures pratiques existantes en Méditerranée ainsi que dans d'autres mers régionales européennes pour l'application de redevances à des coûts raisonnables et d'un système sans redevance spéciale pour l'utilisation des installations de réception portuaires, ii) a lancé un processus de consultation avec toutes les Parties contractantes en vue de l'élaboration de Directives opérationnelles relatives à la mise en place d'installations de réception dans les ports et à la livraison des déchets d'exploitation des navires en Méditerranée et d'un document d'orientation pour déterminer l'application de redevances à un coût raisonnable pour l'utilisation des installations de réception portuaires ou, le cas échéant, de systèmes sans redevances spéciales dans la Méditerranée ; et iii) a effectué la visite sur le terrain des représentants des autorités portuaires dans le port d'Anvers (Anvers, Belgique, 30-31 octobre 2018).

71. Le Secrétariat a organisé une réunion régionale sur la notification des rejets dans le milieu marin et côtier de sources et d'activités d'origine terrestre et d'indicateurs connexes (Tirana, Albanie, 19-20 mars 2019). La réunion a passé en revue un certain nombre de documents, y compris les leçons tirées du 4^e cycle des BBN des polluants. En outre, l'établissement de rapports et l'appui aux pays pour la mise en œuvre et le renforcement de leurs capacités de mise en œuvre des registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) et de l'Initiative Horizon 2020/Schéma d'évaluation des PAN pour les indicateurs des grappes industrielles aux niveaux national et régional.

Réalisation stratégique 2.3 : Renforcement et mise en œuvre de la prévention de la pollution marine et de la législation et de politiques de contrôle au niveau national, y compris par l'application et l'intégration dans des processus sectoriels

72. Les consultants nationaux recrutés par le REMPEC ont aidé l'Albanie, le Maroc, la Tunisie et la Turquie à préparer les PAN de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021), dont une évaluation nationale.

73. Dans le cadre du projet Marine Litter Med, le CAR/CPS a poursuivi son appui technique aux pays afin d'améliorer leur législation en vue de réduire les déchets marins et en particulier les plastiques à usage unique. Les pays ciblés sont le Maroc, la Tunisie, le Liban, l'Égypte et l'Algérie. Le soutien fourni varie entre le soutien à l'élaboration d'une norme pour les sacs en plastique réutilisables, l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un programme de REP au niveau national ou régional, et la tenue d'une consultation multipartite.

74. Dans le cadre du projet de Mécanismes de soutien SWIM-H2020, le CAR/CPD a coordonné la préparation de deux études techniques visant à passer au crible les meilleures pratiques, mesures d'économie circulaire et technologies pour les pays cibles des Mécanismes de soutien SWIM-H2020. Les secteurs choisis étaient le secteur de l'huile d'olive et celui du ciment, avec respectivement un accent sur les meilleures pratiques pour la minimisation des déchets, la consommation d'eau et d'énergie et la valorisation des produits dérivés de la production d'huile d'olive et sur les meilleures pratiques des processus de transformation de déchets en énergie afin d'éviter ou de minimiser les problèmes environnementaux. Les études ont été finalisées et seront diffusées.

75. Le CAR/PAC a également fourni un appui technique à l'Algérie, à la Jordanie, au Liban, au Maroc, à la Palestine et à la Tunisie pour l'élaboration de mesures en matière de CAR/économie circulaire/réduction de la pollution. Des mandats pour les activités spécifiques à développer dans chaque pays ont été préparés et des activités ont été développées (Appui institutionnel pour la mise en œuvre du Plan d'action national pour des marchés publics durables en Tunisie, Appui technique pour le développement d'un module national pour la réduction de la pollution industrielle au Liban, Appui aux autorités locales pour renforcer leurs connaissances en économie circulaire au Maroc, Développement des capacités pour le développement des instruments économiques et financiers et incitations pour promouvoir une économie circulaire et verte en Jordanie, traitement de la pollution industrielle et soutien aux inspections environnementales et inventaire pour les industries pétrolières et les tanneries en Palestine).

76. Une formation régionale a été organisée sur le thème « *Favoriser le passage à une économie verte en Méditerranée : Concevoir des stratégies d'économie circulaire dans le secteur de l'emballage des aliments et des boissons* » (Barcelone, Espagne, 11-13 décembre 2018), à la suite d'une visite d'étude sur le même thème d'une délégation algérienne (Barcelone, Espagne, 10 et 14 décembre 2018).

Réalisation stratégique 2.4 : Surveillance et évaluation de la pollution marine

77. Le 1^{er} atelier régional du mécanisme de soutien d'IEV — SEIS Sud sur la gestion des infrastructures et des données s'est tenu à Rome, en Italie, les 4 et 5 octobre 2018. L'atelier régional a fourni des solutions techniques

aux pays qui développent l'infrastructure régionale sur la base des principes du SEIS. L'atelier a permis de former des experts nationaux à la collecte et au partage des données par le biais de l'infrastructure de notification mise au point par le CAR/INFO dans le cadre du projet IEV — SEIS II ; a examiné le système d'information existant tel que le BBN/RRTP du MED POL concernant les indicateurs H2020 et a approuvé les dictionnaires de données élaborés pour ces indicateurs.

78. Les Parties contractantes sont aidées à se conformer à l'obligation légale qui leur incombe en vertu de l'article 13 du Protocole sur la protection du milieu marin contre la pollution d'origine tellurique concernant l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des PAN tout au long de la préparation et de la soumission de la BBN actualisée (pour 2018). Un processus a été lancé en vue d'assurer l'efficacité des rapports BBN/RRTP et le Secrétariat fournit actuellement un appui à dix Parties contractantes pour soumettre des données de qualité assurée à l'infosystème BBN/RRTP.

79. En préparation du rapport MED QSR 2023, le Secrétariat a organisé une réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance de la pollution (CORMON sur la surveillance de la pollution), ainsi qu'une réunion conjointe du Groupe de coordination de l'approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins (CORMON sur les déchets marins) et l'évaluation par IEV — SEIS II des indicateurs de déchets H2020/PAN (Podgorica, Monténégro, 2-3 et 4-5 avril 2019, respectivement). Les réunions ont permis aux Parties contractantes de faire le point sur la mise en œuvre nationale de l'IMAP, en soulignant la nécessité de poursuivre les travaux pour mettre en œuvre avec succès les programmes nationaux de suivi basés sur l'IMAP afin de fournir les données nécessaires pour évaluer le BEE et contribuer à la préparation du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée.

80. La réunion du CORMON sur la pollution a approuvé les méthodologies proposées pour l'évaluation intégrée du BEE basée sur l'approche FPEIR ; les étapes vers l'affinement des barèmes d'évaluation en Méditerranée en appliquant l'approche imbriquée ; les normes de données et dictionnaires de données des indicateurs communs IMAP ; l'application du nouveau système d'assurance qualité ; ainsi que les protocoles proposés pour le suivi des OE5 et OE9 et une révision et un essai supplémentaires des critères d'évaluation.

81. La réunion de CORMON sur les déchets marins a décidé de faire progresser les travaux concernant l'élaboration de l'indicateur candidat 24 de l'OE10 de l'IMAP, avec un accent particulier sur la tortue de mer commune *Caretta caretta* et a demandé au Secrétariat du PAM de soumettre le rapport pour les espèces les plus représentatives et le protocole pour le suivi des interactions entre les déchets marins et les tortues de mer (absorption et emmêlement) à la réunion des Points Focaux MED POL en mai 2019.

82. Une synthèse de l'évolution passée, de l'état actuel et des tendances futures des déchets marins en Méditerranée — en mettant l'accent sur les principales sources et les principaux facteurs ainsi que sur les réponses à prévenir — a été préparée par le MED POL.

Réalisation stratégique 2.5 : Capacité améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national, avec assistance technique et renforcement des capacités

83. Dans le cadre de l'Accord de mise en œuvre du plan d'urgence sous-régional pour la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures signé par Chypre, la Grèce et Israël, le REMPEC a organisé, avec l'aide de l'autorité maritime chypriote, le séminaire sous-régional sur l'indemnisation des dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (Larnaca, Chypre, 4-5 décembre 2018). En collaboration, avec l'OMI, le REMPEC a organisé un cours de formation national de l'OMI sur la réponse aux SNPD en milieu marin, sur la base du cours type récemment mis au point par l'OMI (Istanbul, Turquie, 13-16 novembre 2018). Le REMPEC, en collaboration avec l'OMI et l'Agence européenne pour la sécurité maritime, organise une nouvelle session du cours de formation national de l'OMI sur la réponse aux SNPD en milieu marin vers la fin de 2019 à Istanbul, en Turquie. Dans le cadre du projet « *Marine Litter-MED* » financé par l'UE et de l'Accord de coopération entre le PNUE et l'IMELS, l'examen de la littérature, les visites sur le terrain et les réunions nationales sont préparés dans le cadre du diagnostic ciblé des projets pilotes relatifs à une meilleure gestion des déchets marins dans les ports et les marinas.

84. Dans le cadre du volet de démonstration du projet SwitchMed, sept projets pilotes ont été finalisés dans les domaines du tourisme, de l'agroalimentaire, du textile et des déchets organiques, en Algérie, au Liban, au Maroc et en Tunisie. Les projets comprenaient des activités allant de l'assistance technique, des formations techniques, des visites de sites, du soutien marketing, du tutorat, de l'accès au financement, des installations pilotes, des lignes directrices et du soutien à l'éco-étiquetage. Ils se sont conclus par des résultats techniques et économiques concrets et ont permis la création d'emplois verts.

85. Le CAR/CPD, en coordination avec le MED POL, a préparé le rapport sur les scénarios de base, les

projets de base et les scénarios alternatifs sur les PCB/POP et le mercure, dans le cadre de la phase préparatoire du projet 1.1 « *Réduction de la pollution d'origine terrestre dans les zones côtières prioritaires, et mesure des progrès réalisés en termes d'impacts* » du programme MedPro financé par le FEM.

Réalisation stratégique 2.6 : Coopération améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national pour la prévention et le contrôle de la pollution marine

86. Le CAR/CPD prépare actuellement le mandat pour le développement d'un portail Web offrant des outils de développement des entreprises vertes qui fournira des ressources et des services pour développer des idées d'entreprises vertes aux fournisseurs de services de développement commercial et aux entrepreneurs verts dans les pays méditerranéens. Une gamme d'outils sera disponible, tels qu'une boîte à outils pour l'élaboration d'un modèle d'entreprise écologique, une boîte à outils pour l'élaboration d'un plan d'entreprise écologique, un guide d'accès au financement, un outil d'écoconception, une méthodologie pour les solutions de rechange aux produits chimiques dangereux, etc. La création de nouvelles entreprises vertes empêchera la production de déchets qui finiront en déchets marins et favorisera le passage à des alternatives sûres aux POP et aux produits chimiques toxiques.

Réalisation stratégique 2.7 : Identification et gestion de problèmes nouveaux et émergents, selon le cas

87. En octobre 2018, le projet d'étude technique et de faisabilité visant à examiner la possibilité de désigner la mer Méditerranée, ou des parties de la mer Méditerranée, comme zone de contrôle des émissions de SOx (oxyde de soufre) au titre de l'annexe VI de MARPOL préparé par le REMPEC a été soumis au(x) Comité(s) technique(s) d'experts SOx ECA pour examen et commentaires. Le projet d'étude et les observations ont été présentés et examinés lors de l'atelier régional sur la ratification et la mise en œuvre effective de l'annexe VI de MARPOL (La Valette, Malte, 11-13 décembre 2018) organisé par le REMPEC. Le projet révisé d'étude et le projet de recommandations ont été soumis au(x) Comité(s) technique(s) d'experts du SOx ECA pour examen et observations.

88. Le REMPEC a participé à la réunion intersessions sur la mise en œuvre cohérente de la règle 14.1.3 de l'annexe VI de MARPOL (ISWG-AP 1) (Londres, Royaume-Uni, 9-13 juillet 2018) et a tenu une réunion régionale informelle, en coopération avec l'OMI, sur les activités pertinentes en cours en Méditerranée. Le REMPEC a également participé à un atelier technique international « Données, tendances, impacts et bénéfices associés à la création d'une zone de contrôle d'émissions par les navires en Méditerranée » organisé par le ministère français de la Transition écologique et solidaire et le Plan Bleu (Marseille, France, 6 — 7 septembre 2018).

89. Le REMPEC a fait une présentation lors de l'événement parallèle intitulé « Évaluation des impacts de la pollution atmosphérique en Méditerranée » organisé par la France (23 octobre 2018), en marge du MEPC 73, et a participé à l'atelier sur « La réglementation du soufre : sensibilisation à la prochaine exigence de 0,50 % de soufre et sa mise en œuvre cohérente à partir de 2020 » (EMSA, Lisbonne, Portugal, 13-14 février 2019).

II.3 Thème central II : BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

Réalisation stratégique 3.1 : Renforcement de l'exécution régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et d'autres instruments

90. Dans le cadre de l'Accord de coopération entre le PNUE et l'IMELS, le REMPEC et le CAR/ASP ont coopéré à la préparation de leurs mandats respectifs concernant la fourniture de lignes directrices relatives à l'identification des zones maritimes particulièrement vulnérables en lien avec les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne et le renforcement des capacités en matière d'amélioration de la description scientifique des aires marines écologiquement et biologiquement importantes ou des zones maritimes particulièrement vulnérables.

91. Dans le cadre du projet de « réseau MedMPA » financé par l'UE, le CAR/ASP a mis en place à titre pilote le groupe consultatif ad hoc d'experts axé sur la question des AMP en Méditerranée (AGEM). La 2^e réunion de l'AGEM a examiné les documents techniques qui constitueront les principaux produits livrables de l'AGEM qui seront présentés à la 14^e Réunion des Points focaux thématiques sur les aires spécialement protégées et la diversité biologique.

92. Le Programme de Jumelage des ASPIM « Développer et renforcer une gestion efficace des Aires Marines Protégées et particulièrement les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne », est mis en œuvre par le CAR/ASP dans le cadre de l'Accord de coopération avec l'IMELS. Les partenaires de jumelage ont été identifiés sur la base des propositions de l'Albanie, de l'Algérie, de la Slovénie et de la Tunisie et la réunion de lancement a eu lieu dans l'AMP de Torre del Cerrano, en Italie (26 février 2019). Des accords sont signés entre

quatre ASPIM/APM d'Italie et quatre ASPIM/APM d'Albanie, d'Algérie, de Slovénie et de Tunisie.

93. Une formation sur les systèmes de gestion adaptative normalisés (ISEA) a eu lieu les 11 et 12 mars 2019 à Tunis, en Tunisie ; trois visites d'échange ont été effectuées dans l'ASPIM de Karaburun Sazan (Albanie), l'ASPIM des îles Kneiss (Tunisie) et l'APM de Strunjan (Slovénie). Un appel à projets pour impliquer les organisations de la société civile est lancé.

Réalisation stratégique 3.2 : Conception de nouveaux plans d'action, programmes et mesures, normes et critères communs, instructions pour la conservation de la biodiversité et des écosystèmes marins et côtiers

94. Le REMPEC a contacté les parties intéressées par la mise en œuvre d'un projet pilote sur les exemptions accordées mutuellement dans le cadre de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires, en utilisant le même concept de zone à risque pour le transport maritime à courte distance entre deux pays voisins, afin de préciser le type et le calendrier de l'assistance nécessaire au processus. Le REMPEC a initié la coordination avec l'OMI pour l'organisation de l'atelier régional sur la Convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissure nuisibles sur les navires (AFS) (La Valette, Malte, 12-14 novembre 2019).

95. L'Unité de coordination, avec l'appui du REMPEC, a procédé à la sélection d'un consultant ou d'un expert régional pour aider le Secrétariat à identifier les lacunes et les besoins concernant l'intégration du BEE et des objectifs et des processus d'aménagement de l'espace marin dans l'exécution du Plan d'action offshore. Le travail du consultant progresse.

96. Une session consacrée aux étapes possibles vers des approches communes pour l'aménagement de l'espace marin de l'Adriatique s'est tenue à Split, en Croatie, le 27 novembre 2018, immédiatement après l'atelier sous-régional sur la participation des parties prenantes à l'aménagement de l'espace marin dans le cadre du projet SUPREME. Une réunion avec le Coordinateur du Point de contact du mécanisme EUSAIR et du Groupe de pilotage thématique (TSG) 3 concernant la collaboration future pour la mise en œuvre de la GIZC et de l'aménagement de l'espace marin dans la sous-région Adriatique et ionienne s'est tenue à Split, en Croatie, le 5 février 2019. Une étroite collaboration visant à créer des échanges et des complémentarités entre les activités de l'EUSAIR et du PAM dans l'Adriatique a été confirmée, et des résultats concrets ainsi que des activités connexes ont été proposés. La 1^{re} réunion Adriatique-Ionienne en vue d'élaborer des recommandations pour une approche commune en matière d'aménagement de l'espace marin se tiendra à Zagreb, en Croatie, le 10 avril 2019, immédiatement après la formation régionale sur l'aménagement de l'espace marin.

97. Conformément à la décision IG.23/8, le CAR/ASP a tenu une réunion d'experts sur la finalisation de la Classification des types d'habitats marins benthiques pour la région méditerranéenne et la Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée (Rome, Italie, 22-23 janvier 2019). La réunion a été organisée à l'aimable invitation de l'Italie et avec le soutien financier de la Fondation MAVVA pour la nature.

98. Le CAR/ASP met à jour la stratégie et les plans d'action suivants : a) Le Plan d'Action pour la conservation des poissons cartilagineux (Chondrichthyens) en Méditerranée ; b) La Stratégie régionale pour la conservation du phoque moine de Méditerranée ; c) Le Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée ; et d) Le Plan d'action relatif à la conservation des tortues marines de Méditerranée ; les projets seront présentés comme documents de travail à la 14^e Réunion des Points focaux thématiques sur les aires spécialement protégées et la diversité biologique pour soumission à la réunion des points focaux du PAM et à la COP21.

99. Dans le cadre du projet MedKeyHabitats II, l'élaboration de cartes de distribution et de sensibilité des principaux habitats au Maroc, en Algérie et en Tunisie est en cours (phase I terminée le 4 octobre 2018 en Tunisie, le 30 novembre 2018 au Maroc et le 28 mars 2019 en Algérie).

100. Le projet Interreg Med ACT4LITTER s'est achevé avec succès le 30 octobre 2018. Dans ce cadre : a) Neuf Plans d'action spécifiques comprenant des mesures de prévention des déchets marins dans les APM ont été élaborés avec neuf APM pilotes volontaires (Parc national de Kornation [Croatie], APM de Miramare et Réserve de biosphère MAB-UNESCO de Miramare et côte de Trieste [Italie], APM de Torre Guaceto [Italie], APM de Torre del Cerrano [Italie], Parc national du delta d'Axios-Loudias-Aliakmonas [Grèce], Parc naturel Delta de l'Ebre [Espagne], Cala Ratjada-Îles Baléares [Espagne], Parc naturel Cabo de Gata-Níjar/Géoparc mondial UNESCO-Andalousie [Espagne], Parc paysager de Strunjan [Slovénie]) ; deux nouvelles éditions du Mois du suivi des déchets marins d'ACT4LITTER ont été organisées ; la conférence finale du projet a eu lieu à Athènes, en Grèce (23-24 octobre 2018), immédiatement après l'atelier SWIM-H2020 SM de l'UE sur les déchets marins,

assurant la participation des autorités nationales et locales des pays du sud de la Méditerranée (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine et Tunisie).

101. Les APM « Interreg Med Plastic Busters » qui ont démarré en avril 2018 avancent. Le CAR/CPD dirige le groupe de travail sur la communication du projet et prépare des actions pilotes pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'action sur les déchets marins dans cinq APM.

Réalisation stratégique 3.3 : Renforcement de l'exécution nationale de politiques, stratégies et mesures législatives concernant la biodiversité des espèces

102. Dans le cadre du projet du « *réseau MedMPA* » financé par l'UE, le CAR/ASP a finalisé le plan de gestion pour la partie nord-est des îles Kerkennah (Tunisie), qui a été présenté et approuvé par les parties prenantes concernées lors d'un atelier organisé le 4 janvier 2019 à Kerkennah et qui a réuni des représentants des acteurs nationaux et locaux.

103. Le rapport de la phase de diagnostic-évaluation pour l'élaboration du futur plan de gestion de l'APM de Jbel Moussa (Maroc) a été approuvé par les représentants des acteurs nationaux et locaux. L'équipe d'experts nationaux désignée progresse dans l'élaboration du projet de plan de gestion en vue de son approbation finale.

104. Dans le cadre du projet MedKeyHabitats II financé par MAVA, le CAR/ASP a élaboré un rapport actualisé sur les coralligènes en Méditerranée et a commencé l'élaboration d'un rapport sur la biocénose des cavernes marines.

105. Dans le cadre du projet Med Bycatch financé par MAVA et en collaboration avec BirdLife International, CGPM, ACCOBAMS, UICN Med et MEDASSET, un comité scientifique pour les prises accidentelles a été mis en place et sa 1^{re} réunion s'est tenue à Rome, en Italie, le 13 décembre 2018, durant le Forum du poisson de la CGPM. Les méthodes d'échantillonnage et les programmes d'observation multi taxonomiques des prises accidentelles d'espèces vulnérables pour le Maroc, la Tunisie et la Turquie ont été approuvés par le comité scientifique sur les prises accidentelles lors de la réunion. Dans le cadre du même projet, le CAR/ASP, en collaboration avec AAO/BirdLife, a commencé la mise en œuvre du programme d'observation des prises accessoires en Tunisie (durée : mars 2019-juin 2020).

106. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet sur les tortues marines financé par MAVA, le CAR/ASP soutient l'élaboration du PAN pour la conservation des tortues marines en Libye, au Liban, en Espagne et en Tunisie ainsi qu'une stratégie nationale pour réduire le commerce illicite des tortues marines en Tunisie. La 2^e réunion du comité de pilotage de ce projet a été organisée (Dalyan, Turquie, 21-23 mars 2019) afin de présenter l'état d'avancement du projet et discuter des voies à suivre.

107. Trois rapports d'analyse des lacunes ont été élaborés et intégrés dans un appel à propositions lancé en mars 2019 afin d'améliorer les connaissances sur les espèces et les habitats affectés par les activités de pêche non durables dans le cadre du projet « *connaissance des espèces* » de la Fondation MAVA.

108. Dans le cadre du projet Deep-Sea Lebanon, le CAR/ASP a élaboré un plan de gestion des futures APM (Réserve naturelle marine de Jounieh) qui a été présenté et approuvé par les parties prenantes concernées lors d'un atelier organisé le 11 décembre 2018 à Beyrouth, au Liban.

Réalisation stratégique 3.4 : Surveillance, inventaire et évaluation de la biodiversité, avec mise en avant des espèces en danger et menacées, des espèces allogènes et des habitats fondamentaux

109. Le CAR/ASP a organisé une réunion du groupe Biodiversité du CORMON (Marseille, France, 12-13 février 2019) afin de débattre des progrès effectués dans la phase initiale de la mise en œuvre de l'IMAP, y compris des protocoles de suivi sur les indicateurs communs relatifs à la biodiversité et aux espèces non indigènes, et a souligné la nécessité de renforcer la collaboration entre les Parties contractantes en vue d'évaluer le BEE et de contribuer à la préparation du Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée. Il a également souligné la nécessité de commencer à élaborer les objectifs écologiques OE4 et OE6 et les indicateurs communs correspondants, en synergie avec la Directive-cadre de l'UE « Stratégie pour le milieu marin », et a reconnu la nécessité d'organiser une deuxième réunion CORMON afin d'examiner l'harmonisation des protocoles de surveillance des indicateurs communs relatifs aux habitats benthiques marins et les questions de gestion des données avant la 14^e réunion thématique des correspondants ASP/PD (Portoroz, Slovénie, 18-21 juin 2019).

110. Dans le cadre du projet Adriatique du FEM, le CAR/ASP a contacté les experts internationaux de l'OE1 (habitats marins, tortues marines, oiseaux de mer, mammifères marins) et de l'OE2 (espèces non indigènes) pour fournir un appui à l'équipe de projet albanaise et monténégrine, afin de procéder à une évaluation nationale du déficit des connaissances pour les OE1 et OE2 dans ces pays et de rédiger le programme national de suivi

correspondant. En outre, en mars 2019, les experts albanais et monténégrins de la pêche (engagés par le CAR/PAP) ont commencé l'élaboration d'une évaluation des lacunes en matière de connaissances relatives à la « pêche » dans l'OE3 avec le soutien du CAR/ASP et la contribution du CGPM.

111. Conformément à la décision IG.23/9 de la COP 20, le CAR/ASP a collaboré avec les autorités compétentes en Espagne, en France, en Italie, au Liban, à Monaco et en Tunisie, afin d'effectuer, par le biais de commissions consultatives techniques mixtes indépendantes ou nationales, l'examen périodique ordinaire pour 19 ASPIM. Les visites de sites et les réunions des différentes commissions consultatives techniques ont eu lieu en mars 2019. Les résultats de cet examen seront présentés à la 14^e Réunion des Points focaux thématiques sur les aires spécialement protégées et la diversité biologique, à la réunion des points focaux du PAM et à la COP 21.

112. L'examen ordinaire du Sanctuaire Pelagos a permis de tester le système d'évaluation en ligne des ASPIM pour les ASPIM transfrontalières de haute mer. Les résultats de ce test seront portés à l'attention de la 14^e Réunion des Points focaux thématiques sur les aires spécialement protégées et la diversité biologique.

113. Le CAR/ASP entreprend, en collaboration avec les Parties contractantes, une évaluation du PAS BIO, 15 ans après son adoption, visant à évaluer les actions réalisées, les lacunes existantes et les questions en suspens aux niveaux régional et national, à calibrer la valeur ajoutée du rôle du PAS BIO pour tous les pays méditerranéens et à proposer des options pour une nouvelle structure, étapes et calendrier du PAS BIO après 2020. L'évaluation en cours discutée lors de la 5^e réunion des correspondants nationaux de PAS BIO sera à nouveau vérifiée par la 6^e réunion des correspondants nationaux de PAS BIO (Portoroz, Slovénie, juin 2019). Les résultats de cette évaluation seront portés à l'attention de la 14^e Réunion des Points focaux thématiques sur les aires spécialement protégées et la diversité biologique.

114. Le CAR/ASP entreprend une évaluation de la « *Feuille de route pour un réseau cohérent et complet d'APM bien gérées pour atteindre la cible 11 d'Aichi en Méditerranée* » afin d'évaluer les progrès réalisés (y compris les succès et les échecs possibles) par les pays méditerranéens pour atteindre la cible 11 d'Aichi. Les résultats de cette évaluation, ainsi que les recommandations post-2020 pour la région méditerranéenne, seront présentés à la 14^e Réunion des Points focaux thématiques sur les aires spécialement protégées et la diversité biologique.

Réalisation stratégique 3.5 : Assistance technique et développement des capacités aux niveaux régional, sous-régional et national pour le renforcement de la mise en œuvre et de la conformité des politiques avec la législation nationale afférente à la biodiversité

115. Le CAR/ASP a organisé les symposiums méditerranéens sur les habitats marins clés et les espèces non indigènes, à Antalya, en Turquie, comme suit : a) 6^e Symposium méditerranéen sur la végétation marine (14-15 janvier 2019) ; b) 3^e Symposium méditerranéen sur la conservation du coralligène et autres bioconcrétions calcaires (15-16 janvier 2019) ; c) 2^e Symposium méditerranéen sur la conservation des habitats obscurs (16 janvier 2019) ; et 1^{er} Symposium méditerranéen sur les espèces non indigènes (17-18 janvier 2019).

116. Deux ateliers de renforcement des capacités (avec échange des meilleures pratiques relatives au suivi des indicateurs communs convenus dans le cadre de l'IMAP) ont été organisés en collaboration avec le Secrétariat permanent d'ACCOBAMS (Beyrouth, Liban, 2-5 octobre 2018 ; Bizerte, Tunisie, 25-28 février 2019). Ces événements visaient à communiquer des données de qualité assurée sur les indicateurs communs 3, 4 et 5 relatifs aux cétacés.

117. Dans le cadre du projet Med Bycatch financé par MAVVA, une formation pour les observateurs tunisiens des prises accidentelles et les représentants des institutions nationales et des ONG a été organisée conjointement du 3 au 6 octobre 2018 à Tunis, en Tunisie, par le CAR/ASP et les partenaires directs du projet Med (BirdLife International, ACCOBAMS, UICN Méd et MEDASSET) et les partenaires nationaux tunisiens (AAO/BirdLife, INSTM et DGAP).

118. Dans le cadre du projet Adriatique du FEM, le CAR/ASP et le CAR/PAP ont organisé conjointement un atelier national de formation EcAp sur l'OE1, l'OE2 et l'OE7 à Kotor, au Monténégro, les 26 et 27 novembre 2018. La formation a été dispensée à une équipe d'experts de l'Albanie et du Monténégro en vue de leur permettre de commencer une évaluation des lacunes et de rédiger un programme national de suivi aligné sur l'IMAP.

119. Le CAR/ASP a coorganisé avec l'équipe marine de la CDB l'atelier de renforcement des capacités SOI pour l'Afrique du Nord et la Méditerranée (Tanger, Maroc, 15-19 octobre 2018). L'événement a mis en évidence l'efficacité de la coopération entre une convention concernant les mers régionales et une organisation régionale de

gestion des pêches avec une convention sur l'environnement mondial, dont l'objectif était de soutenir la réalisation des objectifs 6 et 11 au niveau national dans les pays de la région. Des experts nationaux et des praticiens de la conservation de la biodiversité marine et de la gestion des pêches et des ressources marines des administrations publiques ont collaboré avec des organisations régionales, avec le soutien du Secrétariat de la CDB, du PNUE/PAM et du CGPM.

120. L'Unité de coordination et le CAR/ASP ont participé à la 5^e Conférence internationale sur les aires marines protégées pour les mammifères marins : célébration d'une décennie d'IMMPA (Costa Navarino, Messénie, Grèce, 8-12 avril 2019). C'est l'occasion de présenter et d'examiner la première ébauche de la stratégie sur le phoque moine.

121. Le premier atelier de formation ODYSSEA dédié aux responsables et au personnel technique des observatoires s'est tenu à Lisbonne, au Portugal, du 23 au 25 octobre 2018, en parallèle de la 1^{re} Assemblée générale d'ODYSSEA. Le CAR/ASP a préparé les grandes lignes du programme de formation, sur la base d'une enquête menée auprès des acteurs du projet. Le livrable ODYSSEA D10.1 « *Matériel de formation pour les ateliers* » a été préparé par le CAR/ASP et livré en novembre 2018. Les 23 et 24 janvier 2019, le CAR/ASP a assisté au lancement officiel du projet ODYSSEA au Maroc et a recensé les besoins de renforcement des capacités des acteurs marocains dans le domaine de l'océanographie opérationnelle. Le CAR/ASP a pris part à la réunion d'examen du projet ODYSSEA qui s'est tenue à Bruxelles, en Belgique, le 13 février, et a déploré les activités menées dans le cadre du WP10 « *Renforcement des capacités dans les pays d'Afrique du Nord* ».

122. Le CAR/ASP prépare une action en synergie avec le REMPEC afin de compiler des informations sur les pressions et les impacts dans une sous-région où il existe une aire marine écologiquement et biologiquement importante et des ASPIM et où des ASP peuvent être développées, en vue d'entreprendre en novembre 2019 un atelier de formation sur les mesures de gestion et les processus de déclaration des ASP en Adriatique, et de fournir un appui coordonné aux Parties contractantes afin d'identifier les zones où les déclarations des ASP pourraient être encouragées.

Réalisation stratégique 3.6 : Coopération améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national pour la protection et la conservation de la biodiversité et des écosystèmes

123. Le CAR/ASP participe aux réunions pertinentes de la CDB sur l'élaboration du cadre de la biodiversité pour l'après-2020. Elle dirige également un groupe de travail du Secrétariat du PNUE/PAM composé de membres de tous les CAR et de l'Unité de coordination pour compiler les contributions à fournir au Secrétariat de la CDB sur ce futur cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020.

Réalisation stratégique 3.7 : Identification et gestion de problèmes nouveaux et émergents, selon le cas

124. Le Secrétariat de la CDB, la CGPM et le PNUE/PAM suivent et contribuent au processus d'élaboration de l'instrument international juridiquement contraignant sur la biodiversité au-delà des limites de la juridiction nationale, qui devrait améliorer la cohérence pour mieux soutenir la conservation et l'utilisation durable de ce type de biodiversité, en établissant des normes pour les évaluations des impacts environnementaux, les APM et le transfert des technologies marines, tout en préservant les droits et obligations garantis par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

II.4 Thème central III : INTERACTIONS ET PROCESSUS TERRE - MER

Réalisation stratégique 4.2 : Conception de nouveaux plans d'action, programmes de mesures, normes et critères communs, instructions

125. Le CAR/PAP a finalisé un aperçu des pratiques existantes en matière d'EIE et d'ESE dans un contexte transfrontalier au début de 2019, tandis que le projet de directives pour l'évaluation environnementale dans un contexte transfrontalier sera présenté et discuté lors de la réunion des correspondants du CAR/PAP.

126. Un atelier sous-régional pour les États membres de l'UE de la Méditerranée orientale dans le cadre du projet SUPREME s'est tenu à Split, en Croatie (26-27 novembre 2018), tandis qu'un atelier régional de formation sur la PSM se tient à Zagreb, en Croatie (9-10 avril 2019).

Réalisation stratégique 4.3 : Renforcement de l'exécution nationale

127. Le retour d'information du Ministère national de Bosnie-Herzégovine sur l'Accord du PAC soumis à la signature en septembre 2018 est toujours en attente. Le CAR/PAP et l'Unité de coordination assurent un suivi continu de cette question.

128. En février 2019, la préparation de l'étude de faisabilité d'un projet transfrontalier de PAC pour la région

d'Otranto a été lancée, à la suite de consultations avec les ministères albanais et italien concernés. La possibilité de proposer un PAC national en Israël est examinée.

Réalisation stratégique 4.4 : Surveillance et évaluation

129. La préparation d'études de cas sur l'ODD 14 et l'économie bleue est en cours avec la participation d'un réseau d'acteurs concernés. Les projets d'études de cas et un rapport de recommandations seront soumis aux points focaux du Plan Bleu et aux réunions de la CMDD. En outre, un indice des risques côtiers (IRC) est encore mis en place en collaboration avec la Convention de RAMOGE.

130. L'expérimentation d'un guide étape par étape pour la mise en œuvre de l'ITM dans le cadre des projets pilotes SIMWESTMED et SUPREME a été finalisée et a donné les résultats suivants sous la coordination du CAR/PAP : a) définition des approches pour la mise en œuvre des actions pilotes dans le Var (France) concernant l'ITM ; et b) rétroaction sur l'application d'une méthodologie pour évaluer les interactions terre-mer (ITM) dans la zone pilote du comté de Dubrovnik-Neretva (Croatie).

131. Des préparatifs sont en cours pour la réunion du CORMON sur la côte et l'hydrographie (Rome, Italie, 21-22 mai 2019). La réunion examinera et fournira des directives sur les normes de données et les dictionnaires de données pour les indicateurs communs IMAP relatifs à la côte et à l'hydrographie, conviendra des détails relatifs aux fiches d'orientation pour les indicateurs communs OE7 et OE8 et examinera les questions transversales et le statut des IMAP nationaux.

Réalisation stratégique 4.5 : Capacité améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national, avec assistance technique et renforcement des capacités

132. Des formations fondées sur les fiches d'indicateurs de l'IMAP ont été organisées à Podgorica (Monténégro) pour l'Albanie et le Monténégro, dans le cadre du projet Adriatique du FEM : a) Formation IMAP pour l'OE5 et l'OE9 (2-3 octobre 2018) ; b) formation IMAP pour l'OE10 (22 novembre 2018) ; et c) formation IMAP pour l'OE1, l'OE2 et l'OE7 (26-27 novembre 2018). D'autres formations ont été organisées à Podgorica (Monténégro) le 28 novembre 2018 (contaminants et eutrophisation) et à Tirana (Albanie) les 17 et 18 décembre (eutrophisation, contaminants et déchets marins).

133. Le projet du FEM pour l'Adriatique soutient l'organisation de la réunion CORMON pour l'OE5, l'OE9 et l'OE10 (Podgorica, Monténégro, 2-5 avril 2019) avec la participation des experts albanais et monténégrins.

Réalisation stratégique 4.6 : Coopération renforcée tant à l'échelle régionale, sous-régionale que nationale

134. Les critères d'attribution des projets de la GIZC ont été élaborés et un outil en ligne dédié à faciliter la mise en réseau a été développé. Ces deux livrables seront présentés et examinés lors de la réunion des points focaux du CAR/PAP.

II.5 Thème transversal I : GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES (GIZC)

Réalisation stratégique 5.1 : Renforcement de l'exécution régionale des obligations en vertu de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et des programmes de mesures dans les Stratégies régionales et Plans d'action correspondants

135. Deux réunions ont été organisées afin de travailler sur les directives méthodologiques pour parvenir au BEE par l'intermédiaire de la GIZC : a) Réunion de travail du CAR/PAP, du MED POL et du CAR/ASP (Athènes, Grèce, 24-25 janvier 2019) ; et b) 3^e réunion du Groupe de travail chargé de rédiger le Cadre régional commun pour la GIZC (Rome, Italie, 27-28 février 2019). Le CRC et le document des directives méthodologiques seront présentés et examinés lors de la réunion des points focaux du CAR/PAP.

136. Le projet de méthodologie pour l'analyse de la cohérence entre les dispositions du PAS BIO et du Protocole GIZC en vue de contribuer à la révision du PAS BIO a été présenté et examiné lors de la réunion PAS/BIO organisée par le CAR/ASP à Marseille, en France, du 13 au 14 février 2019. La méthodologie est en cours de mise à jour conformément aux recommandations de la réunion, et le projet d'analyse sera d'abord présenté à la réunion des points focaux du CAR/PAP et ensuite à la Réunion des Points focaux thématiques sur les aires spécialement protégées et la diversité biologique.

137. Le 2^e cours de formation sur la GIZC et l'aménagement de l'espace marin pour les partenaires du projet Co-Evolve s'est tenu à Barcelone, en Espagne, du 29 au 31 octobre 2018.

138. Le Secrétariat, avec l'appui de l'Accord de coopération avec l'IMELS, a commencé à analyser le Plan d'action offshore, en vue d'identifier les lacunes et d'élaborer des recommandations concrètes afin de rationaliser

davantage le BEE et les objectifs, ainsi que les dispositions relatives aux ODD et à la GIZC, pour examen par les instances compétentes du PAM.

Réalisation stratégique 5.2 : Élaboration de nouveaux plans d'action, de programmes et de mesures, de normes et de critères communs et de lignes directrices

139. Une méthodologie conceptuelle pour aborder l'ITM et sa relation avec la GIZC a été développée en synergie entre les projets SIMWESTMED et SUPREME et présentée à la conférence finale des projets à Venise, en Italie, du 11 au 13 décembre 2018.

Réalisation stratégique 5.5 : Capacité améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national, avec assistance technique et renforcement des capacités

140. La mise à jour du matériel de formation et d'autres activités préparatoires pour la prochaine édition du cours MedOpen Advanced sont en cours, afin de pouvoir le dispenser au cours du second semestre de cette année.

Réalisation stratégique 5.6 : Coopération améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national

141. La Plate-forme GIZC a été lancée sur le site Web actualisé du CAR/PAP. Elle a été alimentée avec du matériel et fait actuellement l'objet d'une mise à jour.

II.6 Thème transversal II : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES (CPD)

Réalisation stratégique 6.3 : Capacité améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national, avec assistance technique et renforcement des capacités

142. Les activités dans le cadre de la composante Green Entrepreneurship and Civil Society (« Entrepreneuriat vert et société civile ») de SwitchMed ont été menées à bien. Au cours de la période visée par le présent rapport : a) 800 entrepreneurs verts ont été formés afin d'élaborer leur modèle d'entreprise écologique au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Égypte, en Jordanie, en Palestine, en Israël et au Liban ; b) 15 entrepreneurs verts sélectionnés ont été incités et aidés à lancer leurs entreprises écologiques dans 8 pays ; c) 60 entrepreneurs verts ont reçu une aide afin d'obtenir des financements grâce à des réunions nationales entre entrepreneurs et investisseurs ; d) un guide financier à destination des entrepreneurs verts a été mis au point.

Réalisation stratégique 6.4 : Coopération améliorée aux niveaux régional, sous-régional et national pour la prévention et le contrôle de la pollution marine

143. Dans le cadre du dispositif de réseautage SwitchMed, un certain nombre d'activités ont été mises en place, notamment : Publication sur les « Opportunités et défis du financement de l'entrepreneuriat en économie verte et circulaire dans la région MENA ; préparation de la deuxième phase du programme de subventions du Fonds Switchers ; activités de collecte de fonds et d'engagement ; publication de feuilles de route régionales et nationales pour le développement des outils de soutien à l'entrepreneuriat vert en Méditerranée (Programme de soutien Switchers) ; gestion du Hub SCP et des canaux de médias sociaux ; renforcement et développement de la plateforme SwitchMed ; 3^e édition de Switchmed Connect (Barcelone, Espagne, 13-15 novembre 2018) avec plus de 400 participants ; participation à plusieurs réunions et événements.

144. Le dispositif de réseautage était également représenté à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (Nairobi, Kenya, 11-15 mars 2019) afin de : 1) partager les résultats obtenus au cours de la première phase du programme, qui s'est achevée en décembre 2018 ; 2) développer des activités de sensibilisation conjointes avec d'autres programmes régionaux SWITCH ; et 3) donner un aperçu de la deuxième phase du programme SwitchMed qui commence actuellement.

II.7 Thème transversal III : CHANGEMENT CLIMATIQUE

Réalisation stratégique 7.1 : Renforcement de la mise en œuvre à l'échelle régionale des obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et des programmes de mesures dans les stratégies et plans d'action régionaux existants

145. Des échanges ont débuté entre le CAR/ASP et le CAR/Plan Bleu afin de créer des synergies en vue de favoriser l'utilisation accrue d'indicateurs harmonisés de vulnérabilité et d'impacts du changement climatique pour la biodiversité dans les ASPIM. La collaboration inclura la fourniture au CAR/Plan Bleu de la documentation pertinente pour une réunion organisée avec MedPAN sur le changement climatique et les AMP.

Réalisation stratégique 7.2 : Élaboration de nouveaux plans d'action, de programmes et de mesures, de normes et de critères communs et de lignes directrices

146. Des travaux sont en cours sur les « solutions fondées sur la nature » comme moyen d'adaptation au changement climatique en Méditerranée, à travers la capitalisation de l'atelier sur les meilleures pratiques organisé

par le CAR/Plan Bleu, l'UICN Med, l'UICN France, la Tour du Valat, le Conservatoire du Littoral, MedWet et Wetlands International (Marseille, France, 22-24 janvier).

147. Un document d'orientation sur l'intégration des espaces naturels dans les méthodes d'adaptation au changement climatique est en préparation afin d'être présenté à la Réunion des Points focaux du Plan Bleu (Marseille, France, 28-29 mai 2019).

Réalisation stratégique 7.4 : Surveillance et évaluation

148. Comme indiqué plus haut, le CAR/ASP et le CAR/Plan Bleu travaillent ensemble sur les indicateurs de vulnérabilité et d'impact du changement climatique sur la biodiversité et les ressources naturelles, en tenant également compte des tendances socio-économiques : une analyse des coûts pour la mise en œuvre des indicateurs dans un échantillon d'ASPIM est en cours.